MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES,
DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC
ET DE L'INTEGRATION
****

CABINET
****

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès
****

ARRETE N° 14 523 /MEFPPPI-CAB

portant retrait d'agrément de monsieur **KAMPAKOL-OBANA Paul Joseph** en qualité de premier dirigeant de la caisse de participation à la promotion des entreprises et à leur développement, établissement de microfinance de première catégorie

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES, DU PLAN, DU PORTEFEUILLE PUBLIC ET DE L'INTEGRATION,

Vu la Constitution ;
Vu la convention de coopération monétaire du 22 novembre 1972 ;
Vu la convention du 16 octobre 1990 portant création de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale ;
Vu le règlement n°01/02/CEMAC/UMAC/COBAC du 13 avril 2002 relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale;
Vu le décret n°2012-1035 du 25 septembre 2012, portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu la décision COBAC D-2012/071 du 12 avril 2012 portant avis conforme à la demande d'agrément de madame **SUNDULU DIA MACKIZA Ghislaine Victoire** en qualité de directrice générale de la caisse de participation à la promotion des entreprises et à leur développement (CAPPED), établissement de microfinance de première catégorie.

ARRÊTE :

Article premier : Il est retiré à monsieur **KAMPAKOL-OBANA Paul Joseph** l'agrément accordé par arrêté n°2786/mefb/cab du 06 avril 2005 en qualité de premier dirigeant de la caisse de participation à la promotion des entreprises et à leur développement, établissement de microfinance de première catégorie.

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 24 septembre 2013

Gilbert ONDONGO./-